

## Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : <a href="mailto:edu-braine@helha.be">edu-braine@helha.be</a>
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : <a href="mailto:edu-leuze@helha.be">edu-leuze@helha.be</a>
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : <a href="mailto:edu-loerval@helha.be">edu-loerval@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RH2203 Didactique des sciences économiques et sociales			
Ancien Code	PERH2B23DDECS	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EHB2230		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>HELHa Braine-le-Comte</b> <b>Carine DENDAL</b> ( <a href="mailto:dendalc@helha.be">dendalc@helha.be</a> ) <b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> <b>Isabelle AVET</b> ( <a href="mailto:aveti@helha.be">aveti@helha.be</a> ) <b>HELHa Loverval</b> <b>Anne-Claire HOEBEKE</b> ( <a href="mailto:hoebekeac@helha.be">hoebekeac@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Cette UE vise l'approfondissement par l'étudiant(e) des contenus disciplinaires et didactiques nécessaires à la construction de séquences d'enseignement des sciences économiques et sociales de la 1re à la 3e secondaire.

Elle porte sur la mobilisation des contenus à enseigner ainsi que sur la maîtrise des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

#### **Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)**

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

##### **Compétence 3 LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

#### **Acquis d'apprentissage visés**

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- D'appliquer les bases de la démarche en sciences économiques et sociales et sa transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- De faire preuve de sa maîtrise des contenus disciplinaires en lien avec le Tronc commun pour le niveau

secondaire.

- De faire preuve de sa maîtrise du vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.
- De transposer les contenus et méthodes d'enseignement développés durant l'unité à de nouvelles situations à vivre en classe du secondaire.
- De concevoir des situations d'apprentissage permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire en sciences économiques et sociales indispensables à l'exercice des compétences à destination d'élèves du Tronc commun.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage.

### ***Liens avec d'autres UE***

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH2B23DDECSA Didactique des sciences économiques et sociales 75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH2B23DDECSA Didactique des sciences économiques et sociales 50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL  
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : [edu-loerval@helha.be](mailto:edu-loerval@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique des sciences économiques et sociales			
Ancien Code	13_PERH2B23DDECSA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEHB2231		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Anne-Claire HOEBEKE</b> (hoebekeac@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Cette UE vise l'approfondissement par l'étudiant(e) des contenus disciplinaires et didactiques nécessaires à la construction de séquences d'enseignement des sciences économiques et sociales de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire.

Elle porte sur la mobilisation des contenus à enseigner ainsi que sur la maîtrise des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

#### **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- D'appliquer les bases de la démarche en sciences économiques et sociales et sa transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- De faire preuve de sa maîtrise des contenus disciplinaires en lien avec le Tronc commun pour le niveau secondaire.
- De faire preuve de sa maîtrise du vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.
- De transposer les contenus et méthodes d'enseignement développés durant l'unité à de nouvelles situations à vivre en classe du secondaire.
- De concevoir des situations d'apprentissage permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire en sciences économiques et sociales indispensables à l'exercice des compétences à destination d'élèves du Tronc commun.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### **Contenu**

Sur base de thèmes/contenus en lien avec le référentiel du tronc commun en FHGES, l'étudiant s'initie à la démarche économique et sociale au service des apprentissages visés.

#### **Démarches d'apprentissage**

Variables en fonction des contextes et des opportunités : exposés magistraux, travaux pratiques, travaux de groupes, recherches en bibliothèque ...

#### **Dispositifs d'aide à la réussite**

- Consignes d'évaluation présentées au premier cours et en ligne sur ConnectED.

- Supports et notes déposés sur ConnectED après chaque cours.
- Feedback lors des travaux de groupe ou individuels.
- Temps de questions/réponses pour l'examen (prévu lors de la dernière séance de cours).
- Entretiens individuels à la demande des étudiants (prise de RDV par mail).

## Sources et références

**Nouveau référentiel du tronc commun** (disponible en ligne : <http://enseignement.be/index.php?page=28597>) : Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022). Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale.

### Lecture obligatoire :

Maalouf, A. (1998). *Les identités meurtrières*. Grasset.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les ressources sont déposées sur ConnectED.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

#### L'évaluation de cette UE portera sur :

Partie 1 : un travail écrit portant sur la capacité à didactiser des contenus à travers la démarche d'investigation en sciences humaines, pour 60% de la note finale du cours.

Partie 2 : un examen oral portant sur la maîtrise des contenus d'apprentissage, pour 40% de la note finale du cours.

#### Le cote de l'UE sera :

- Si les deux parties sont réussies, la moyenne pondérée s'applique.
- Si l'une des deux parties est en échec, la note de l'UE sera = 8/20
- Si les notes des parties 1 et 2 sont en échecs la note de l'UE sera = 5/20

Un étudiant qui a une note (PP ou PR) à une des parties, se verra attribuer cette note pour toute l'UE à la session de Juin et devra le repasser au Q3.

L'étudiant devra représenter en seconde session (Q3), uniquement la/les partie(s) en échec(s).

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

### Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la

direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).